

MAIRIE
de
LADIGNAC-LE-LONG



Code Postal : 87500
Tél. 05 55 09 30 02

Commune de Lagnac le Long
Arrêté relatif au bruit – diffusion de musique
Autorisation temporaire pour manifestation LIMOUZIRK
du samedi 29/08/2026
Arrêté n°27/2026

Le Maire de la commune de Lagnac Le Long,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-1,
L 2212-2, L2212-4 et L 2212-5 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,
Vu le Code de la Santé Publique,
Vu le Code de l'Environnement,
Considérant la manifestation Limouzirk prévue le samedi 29/08/2026

ARRÊTE

Article 1 : l'association Limouzirk est autorisée à diffuser de la musique jusqu'à 2h00 du matin dans la nuit du 29 au 30/08/2026.

Article 2 : Le présent arrêté est porté à la connaissance de la population par affichage en mairie. Il est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation du présent sera transmise à la Préfecture de Haute-Vienne ainsi qu'à la brigade de Gendarmerie de Saint-Yrieix-La-Perche.

Fait à Lagnac le Long, le 27/08/2026

Le Maire
Pierre MILLET LACOMBE

